

DELIBERATION : 2025-03-15

OBJET : Opération Sources : Demande de financements auprès du Département des Alpes de Haute Provence et poursuite de la procédure sur les points d'eau de la commune de Braux

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

WEIGEL Patrice

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

VIAL Sophie

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. AUDIBERT Jacques ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; M. ROUX Laurent suppléé par Mme VIAL Sophie

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VICENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; M. MARRANGES Philippe ; Mme JONKER Nina M. VIALE Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Opération Sources : Demande de financements auprès du Département des Alpes de Haute Provence et poursuite de la procédure sur les points d'eau de la commune de Braux

Exposé

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communauté Alpes Provence Verdon est compétente en matière de réalisation des procédures administratives de mise en conformité des captages d'eau potable.

Pour rappel, une procédure de régularisation administrative des captages d'eau destinée à la consommation humaine est en cours sur la commune de Braux. Il convient d'engager la phase 2 de la procédure de mise en conformité administrative des trois ressources d'eau potable suivantes :

Commune	Point d'eau	Coût estimé HT- Phase 2
Braux	<i>Source de la Nogère</i>	24 000€
	<i>Source des Vaïses</i>	
	<i>Forage du Coulomp</i>	

La phase 2 de cette opération peut bénéficier de financements du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence qui sont attribués aux étapes suivantes :

- Finalisation du dossier d'enquête publique et parcellaire
- Déroulement de l'enquête publique et parcellaire
- Prise de l'arrêté préfectoral de mise en conformité
- Enregistrement de l'arrêté au service de la publicité foncière

Il vous est donc proposé de poursuivre cette opération et de solliciter le financement auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour la seconde phase de la procédure.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

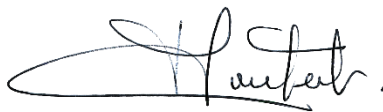
- **D'ENGAGER** la phase 2 de la procédure administrative de régularisation des trois captages d'eau potable de la commune de Braux,
- **DE S'ENGAGER** à mener à son terme la procédure pour ces points d'eau,
- **DE SOLLICITER** une aide financière du Département des Alpes de Haute Provence selon le plan de financement suivant :

Montant total Phase 2 :	24 000 € HT
Subvention Département 70% :	16 800 €
Autofinancement 30%:	7 200 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 juin 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER